



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

timbres fiscaux

Question écrite n° 81674

## Texte de la question

M. Jacques Lamblin appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'inexistence d'un timbre fiscal dédié au passeport. En effet, suite à la mise en oeuvre de la procédure d'instruction des demandes de passeport biométrique, il est apparu qu'il n'existe pas de timbre fiscal spécifique pour l'obtention de ce titre. Les administrés qui souhaitent obtenir cette pièce d'identité fournissent ainsi de nombreux timbres (jusqu'à 12 par dossier), afin de réunir le montant requis de 86 euros. Outre la perte de temps pour les agents du service des passeports confrontés à une recrudescence des demandes, qui doivent découper et coller une quantité importante de timbres fiscaux, le risque d'erreur voire de perte augmente avec la multiplication du nombre de timbres accompagnant chaque dossier. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à ce problème, auquel l'émission d'un timbre fiscal dédié au passeport ou la dématérialisation des timbres fiscaux apporterait une réponse appréciable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Lamblin](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81674

**Rubrique :** Enregistrement et timbre

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2010, page 6787

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)